

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

CONTRAT D'ASSURANCE : MULTISUPPORT EXCELLENCE CAPITALISATION

INITIATEUR : ORADEA VIE - SA d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 66 704 256 euros. Entreprise régie par le Code des Assurances 430 435 669 RCS Nanterre. Siège social : Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex. Autorité en charge du contrôle : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 Place de Budapest - 75436 PARIS Cedex 09. N° ADEME (ou IDU) : FR231725_01YSGB.

Site web : www.oradeavie.fr - Pour plus d'informations : 02 38 79 67 00

AUTORITÉ CHARGÉE DU CONTRÔLE : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT : 6 octobre 2025

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : MULTISUPPORT EXCELLENCE CAPITALISATION est un contrat de capitalisation.

OBJECTIFS : Il permet de se constituer et de valoriser un capital, de préparer sa retraite ou encore de transmettre son patrimoine. Il vous permet d'accéder à une offre de supports d'investissements variée pour combiner les supports en euros et les supports en unités de compte, en réalisant des versements libres ou programmés.

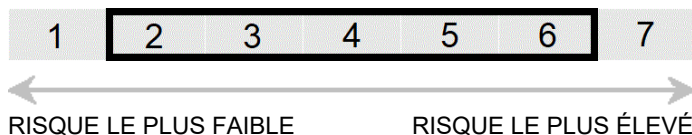
Les Documents d'Informations Clés relatifs au produit MULTISUPPORT EXCELLENCE CAPITALISATION et aux supports d'investissement sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.oradeavie.fr/fr/dic>

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : L'investisseur pour ce produit est la personne physique ou morale qui est en mesure d'investir un minimum de 50 000 EUR, à un horizon de placement à long terme. Ce produit permet d'avoir une garantie des primes nettes versées sur les supports en euros et d'accéder aux marchés financiers offrant une perspective de rendement en contrepartie d'un risque de perte en capital à travers les supports en unités de compte.

PRESTATIONS D'ASSURANCE : MULTISUPPORT EXCELLENCE CAPITALISATION prévoit le versement d'un capital ou d'une rente au terme que vous avez choisi.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. La fourchette indiquée ci-contre représente l'éventail des indicateurs de risque de chaque support d'investissement sous-jacent. Il indique la probabilité que ce support enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit entre les classes de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse et 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent entre un niveau faible et un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à payer en soit affectée.

La majorité des supports d'investissement ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Pour chaque support d'investissement, le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant l'échéance du support.

Nous vous invitons à vous référer aux Documents d'Informations Clés spécifiques aux supports d'investissement du produit pour connaître plus précisément le niveau de risque associé à chacun d'entre eux, que vous pouvez trouver à l'adresse indiquée dans la section « En quoi consiste ce produit ».

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

La performance du produit dépend du choix de vos supports d'investissement. Nous vous invitons à vous référer aux Documents d'Informations Clés spécifiques aux supports d'investissement choisis.

QUE SE PASSE-T-IL SI ORADEA VIE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

En cas de défaillance du gestionnaire financier du support d'investissement ou de l'assureur, vous pouvez subir une perte financière.
En cas de défaut (faillite) de l'assureur, vous êtes garanti par un fonds de garantie à hauteur d'un montant maximum de 70 000 EUR tous produits confondus détenus chez ORADEA VIE.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Ces coûts incluent les coûts du produit et les coûts supportés par les supports d'investissement.
Les données ci-dessous présentent la fourchette des coûts sur l'ensemble des supports d'investissement présents au produit.

Nous vous invitons à vous référer aux Documents d'Informations Clés spécifiques aux supports d'investissement du produit pour avoir plus de précisions. Vous pouvez les trouver à l'adresse indiquée dans la section « En quoi consiste ce produit ». Ces documents présentent les coûts supportés par le support d'investissement mais pas ceux relatifs au produit MULTISUPPORT EXCELLENCE CAPITALISATION.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- que vous récupériez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux (Euros)	de 628 EUR à 2 119 EUR	de 1 206 EUR à 18 258 EUR
Incidence des coûts annuels*	de 6,28% à 21,19%	de 1,59% à 8,80%

**Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 26,75% avant déduction des coûts et de 17,95% après cette déduction.*

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

COÛTS PONCTUELS À L'ENTRÉE OU À LA SORTIE		Si vous sortez après 8 ans
COÛTS D'ENTRÉE	De 0,64 % à 2,09 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans les investissements réalisés sur ce produit.	De 0,64 % à 2,09 %
COÛTS DE SORTIE	De 0,00% à 0,39% en coûts de sortie pour les investissements réalisés sur ce produit.	De 0,00% à 0,39%
COÛTS RÉCURRENTS (PRÉLEVÉS CHAQUE ANNÉE)		
FRAIS DE GESTION ET AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS ET D'EXPLOITATION	De 0,95 % à 5,30 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière et dépend de chaque option d'investissement sous-jacente.	De 0,95 % à 5,30 %
COÛTS DE TRANSACTION	De 0,00 % à 4,10 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	De 0,00 % à 4,10 %
COÛTS ACCESSOIRES PRÉLEVÉS SOUS CERTAINES CONDITIONS		
COMMISSIONS LIÉES AUX RÉSULTATS ET COMMISSIONS D'INTÉRESSEMENT	Le montant varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	De 0,00% à 2,15%

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Le produit prévoit un délai de renonciation de 30 jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle vous êtes informé que votre produit est conclu. Il permet le remboursement intégral des sommes versées.

Période de détention recommandée : 8 ans. La durée recommandée du produit dépend notamment de votre situation patrimoniale, de votre attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur, et des caractéristiques du produit choisi.

Le rachat partiel ou total du capital constitué sur le produit est autorisé à tout moment sans pénalité (hors fiscalité). Pour chaque support d'investissement, le risque réel peut être très différent en fonction de la date de sortie, et vous pourriez obtenir moins en retour.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Contactez votre conseiller avant d'adresser toute réclamation concernant votre produit à ORADEA VIE :

- ORADEA VIE "Service Relation Client", 42 Boulevard Alexandre Martin, 45057 Orléans Cedex 1
- www.oradeavie.fr/fr/oradea-vie/reclamations/

Nous accuserons réception de votre demande sous 10 jours ouvrables et une réponse définitive vous sera apportée dans un délai maximal de 2 mois à compter de l'envoi de votre demande.

Si votre désaccord persistait ou à l'issue d'un délai de deux (2) mois après l'envoi de la première réclamation écrite adressée à l'Assureur, vous pourriez demander l'avis du Médiateur de l'Assurance dont les coordonnées sont les suivantes :

La Médiation de l'Assurance TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou via le formulaire disponible à l'adresse suivante <https://formulaire.mediation-assurance.org/>.

La « charte du Médiateur de l'assurance » est disponible sur le site <https://www.mediation-assurance.org/>.

L'avis du Médiateur ne s'impose pas aux parties en litige, qui conservent le droit de saisir les tribunaux compétents.

La « charte de la médiation » de l'Association Française de l'Assurance (AFA) est disponible sur son site internet.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'option Gestion Excellence est proposée au sein de ce produit. En cas de mise en place de cette option, des frais complémentaires de 0,50% annuels maximum seront prélevés par ORADEA VIE pour le compte du mandataire au titre du mandat d'ordre d'arbitrage. Le souscripteur personne morale ne dispose pas du droit de renonciation prévu par le Code des Assurances.